Application agréée E-legalite.com

038-253801476-29240825-2024_25-DE

de

L'ISERE

SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE des EAUX et d'ASSAINISSEMENT du GUIERS et de l'AINAN

Siège: 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2024.25

Nombre de membres

En exercice 36 Présents 15 Votants 15

Contre 0 Abstention 0

Date d'affichage

1 7 AVR. 2024

OBJET:

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

ACQUISITION D'UN
TERRAIN POUR LA
CONSTRUCTION D'UN
BASSIN D'ORAGE
ET POSTE DE
REFOULEMENT
PNEUMATIQUE
A SAINT ALBIN DE
VAULSERRE AU LIEUDIT « LE DAIM »

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars, le comité syndical du Syndicat Interdépartemental mixte des Eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan s'est réuni sur la convocation et la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Cette Assemblée n'a pas pu délibérer du fait que le quorum n'a pas été obtenu.

Aussi, le comité syndical s'est réuni lors d'une deuxième Assemblée Générale, **l'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars**, sur la convocation et sous la présidence de M. Christian BERTHOLLIER. Pour cette seconde réunion, il n'y a pas obligation de quorum.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance: Williams DUFOUR, Françoise BARBIAN, Céline REVOL, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Yves CHABOUD, Daniel REVEL, Jean-Paul DURANTET, Corinne DHION, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Olivier TOMPA

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

M. le Président rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de la commune de Saint Albin de Vaulserre, il est prévu de réaliser un bassin d'orage ainsi qu'un poste de pompage pneumatique des eaux usées.

Afin de permettre la construction de ces ouvrages, des négociations ont été engagées pour l'acquisition d'un terrain issu de la division d'une parcelle agricole appartenant à la SCI du Château de Vaulserre et située au Lieu-dit « Le Daim » à SAINT ALBIN DE VAULSERRE :

Une promesse de vente a été signée en date du 2 janvier 2024 par la SCI du Château de Vaulserre au prix de quatre euros (4 €) / m2 s'appliquant à la superficie et aux limites exactes qui seront établies par le document d'arpentage à réaliser après travaux. Les frais de géomètres inhérents seront supportés par le SIEGA. En outre, l'avant-contrat autorise le syndicat à occuper temporairement la parcelle concernée, avant la signature de l'acte authentique, afin de permettre la réalisation des travaux.

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Président et en avoir délibéré,

Décide l'acquisition du terrain ci-dessus désigné au prix de **quatre euros (4 €) / m2** s'appliquant à la superficie exacte établie au document d'arpentage ;

Décide en conséquence la levée d'option de la promesse de vente ;

Autorise M. le Président à signer l'avant-contrat, l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 16 avril 2024

Le Président,

27, Av. Provaz

PONT DE BEAUVOISIN

(Isela)

(Isela)